

Utiliser les formulaires de demande

Deux formulaires sont à votre disposition : l'un pour les propositions de création, l'autre pour les propositions de modification.

Dans les deux formulaires, les champs :
Établissement, Correspondant, Mél s'affichent automatiquement

Le formulaire ne pourra être validé que lorsque tous les champs obligatoires auront été renseignés, à savoir :

- **pour une création :**
Code domaine, Vedette, Document à indexer, Sources de la vedette
- **pour une modification :**
Code domaine, Intitulé actuel de la vedette, Modifications (case à cocher), Modifications demandées (explication), Document à indexer
Le renseignement des autres champs est souhaité mais non obligatoire.
Lorsque vous remplissez le formulaire de proposition, veuillez néanmoins à documenter suffisamment votre proposition par la mention de sources de références autres que le document à indexer (dictionnaires, encyclopédies, etc.). Vous permettrez ainsi un traitement plus rapide des propositions. Les **domaines** à indiquer dans le champ « code domaine » s'affichent dans un menu déroulant. Ces codes domaines, inspirés de la classification Dewey, correspondent au domaine de la connaissance auquel appartient la notice d'autorité Rameau (ou « vedette ») dont on demande la création ou la modification. Ils permettent la répartition des propositions entre les gestionnaires Rameau.

Lien vers les codes domaines :

https://rameau.bnf.fr/docs_reference/code_themes